

Le vendredi 20 mai 2016, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 12 mai 2016, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

**Secrétaire :** Mme Djida TECHTACH

**Présents :** M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Soti DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Christian BALOSSA (à compter de 20h45), Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, M. Didier VAILLANT, Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, Mme Jeannette M'BANI, M. Faouzi BRIKH (sauf de 22h56 à 23h00), Mme Florence JUDY-REGNO, M. Alain BARBERYE, M. Léon EDART, Mme Réjane PRESTAIL, M. William STEPHAN (sauf de 22h32 à 22h37), M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, Mme Muriel DALOUBEIX (à compter de 20h41), M. Mamadou KONATE, Mme Sabrina HERRICHE (sauf de 22h56 à 23h00), M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

**Représentés :** Mme Mariam CISSE par Mme Djida TECHTACH, Mme Nadia KARAKAC par Mme Laetitia KILINC, M. Michel LAURENT DUCROQ par M. Michel DUFROS

**Absents excusés :** M. Christian BALOSSA (jusqu'à 20h45), Mme Muriel DALOUBEIX (jusqu'à 20h41)

**Absents :**

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.  
Mme Djida TECHTACH est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour du Conseil Municipal et examinés après le point 9 relatif au « Débat public sur le projet 'Europacity' - Avis de la Commune de Villiers-le-Bel » :

- /Aménagement du territoire  
Avis sur le projet de création du tronçon ' Le Bourget RER - Le Mesnil-Amelot ' de la ligne 17 Nord du réseau de transport public du Grand Paris ;
- /Motion  
Motion relative à la réalisation du barreau ferroviaire de Gonesse, liaison entre les lignes RER D et RER B.

## **1/ Compte rendu**

### **Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2016**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2016. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **2/ Compte rendu**

### **Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2016**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2016. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **3/ Compte rendu**

#### **Délégation de compétences**

Pour la période comprise entre le 15 mars 2016 et le 9 mai 2016, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Contrat/convention/marché/avenant : 19 - Exercice du Droit de Préemption : 1 – Représentation en justice : 4 – Concession dans le cimetière : 6 – Mise à disposition de locaux : 2. (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

### **4/ Finances**

#### **Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Exercices 2010 et suivants - Commune de Villiers-le-Bel**

Mme Muriel DALOUBEIX arrive en séance à 20h41.

M. Christian BALOSSA arrive en séance à 20h45.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Juridictions Financières et notamment son article L.243-5,

VU la présentation du rapport d'observations définitives en Commission Finances du 9 mai 2016,

CONSIDERANT que le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes a été joint à la convocation de chacun des membres du Conseil Municipal,

- PREND ACTE de la communication du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **5/ Finances**

#### **Accord relatif aux montants des attributions de compensation des communes de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

VU l'arrêté interpréfectoral n°15-579-SRCT en date du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération « Roissy Porte de France » et « Val de France », et extension de périmètre à dix-sept communes de la Communauté de communes Plaines et Monts de France au 1er janvier 2016,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France en date du 14 avril 2016 relative à la révision dérogatoire du montant des attributions de compensation des communes membres de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France dans le cadre de la fusion,

VU l'avis de la Commission Finances du 9 mai 2016,

CONSIDERANT que les communes doivent délibérer pour adopter le montant des attributions de compensation, les conditions de majorité requises étant la majorité relative,

- APPROUVE les montants des attributions de compensation des communes de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tels que précisés dans le tableau figurant en annexe de la présente délibération. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

**6/ Communauté d'agglomération**

**Autorisation de signature - Convention de service pour le fonctionnement de l'Espace Emploi à Villiers-le-Bel**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interpréfectoral n°15-579-SRCT en date du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération « Roissy Porte de France » et « Val de France », et extension de périmètre à dix-sept communes de la Communauté de communes Plaines et Monts de France au 1er janvier 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France la convention de service pour le fonctionnement de l'Espace Emploi à Villiers-le-Bel. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)  
Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

**7/ Communauté d'agglomération**

**Autorisation de signature - Convention de service concernant le nettoyage des locaux de la Maison de la Justice et du Droit de Villiers-le-Bel**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interpréfectoral n°15-579-SRCT en date du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération « Roissy Porte de France » et « Val de France », et extension de périmètre à dix-sept communes de la Communauté de communes Plaines et Monts de France au 1er janvier 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France la convention de service concernant le nettoyage des locaux de la Maison de la Justice et du Droit de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

**8/ Communauté d'agglomération**

**Autorisation de signature - Avenant de transfert - Convention de répartition et de remboursement des coûts d'électricité en matière d'éclairage public**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interpréfectoral n°15-579-SRCT en date du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération « Roissy Porte de France » et « Val de France », et extension de périmètre à dix-sept communes de la Communauté de communes Plaines et Monts de France au 1er janvier 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 9 mai 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant de transfert permettant de substituer la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France à la Communauté d'agglomération Val de France dans la convention relative à la répartition et au remboursement des coûts des dépenses d'électricité liées à l'éclairage public de la ville de Villiers-le-Bel. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

**9/ Aménagement du territoire**

**Débat public sur le projet ' Europacity ' - Avis de la Commune de Villiers-le-Bel**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

CONSIDERANT que le projet EuropaCity constitue le moteur du développement du triangle de Gonesse, lui-même inscrit et validé au titre du contrat de développement territorial de Val de France, et qui constitue l'une des plus importantes zones de développement économique du Grand Paris,

CONSIDERANT que ce projet est créateur de près de 12 000 emplois dans un territoire fortement frappé par le chômage,

Le Conseil municipal de Villiers-le-bel émet un avis favorable à la réalisation du projet EuropaCity, dès lors que seront garantis les points suivants :

- La réalisation effective des liaisons ferrées prévues au CDT, que sont la ligne 17 du Grand Paris Express (Paris – Roissy CDG) et le barreau ferroviaire reliant les RER D et B, dans les délais de construction du projet EuropaCity.
- Que le projet EuropaCity privilégie le recours à la main d'œuvre locale, en favorisant les entreprises locales dans les marchés de travaux, en y incluant des clauses d'insertion, et en développant concrètement des actions de recrutement et de formation à destination des demandeurs d'emplois locaux, en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion.
- Que les objectifs de gestion durable et de protection de l'environnement soient effectivement garantis, en utilisant l'ensemble des technologies les plus avancées en matière de valorisation énergétique.  
(Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 1 -- Abstention : 6 -- Ne prend pas part au vote : 0

#### **10/ Aménagement du territoire**

##### **Avis sur le projet de création du tronçon ' Le Bourget RER - Le Mesnil-Amelot ' de la ligne 17 Nord du réseau de transport public du Grand Paris**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

CONSIDERANT que le territoire du Grand Roissy, avec les deux aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-le Bourget, est la porte d'entrée internationale du Grand Paris ;

CONSIDERANT que ce territoire est l'un des pôles de développement les plus dynamiques de France et que ce dynamisme va s'accroître dans les années à venir avec de nombreux projets de développement économique, qui conduiront à la création de 130 000 emplois au cours des 20 à 25 prochaines années ;

CONSIDERANT que le développement de ces projets et que la création afférente de nouveaux emplois nécessiteront la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de report modal vers les transports en commun, et que cette stratégie suppose la réalisation d'une ligne de transports en commun efficace et moderne telle que la ligne 17 du Grand Paris Express ;

CONSIDERANT que le projet de développement du Triangle de Gonesse, situé sur le territoire de Roissy Pays de France, qui prévoit l'aménagement d'un quartier d'affaires et du complexe de commerces et de loisirs EuropaCity, est desservi par une gare d'interconnexion entre la ligne 17 du Grand Paris Express et le Barreau de Gonesse ;

CONSIDERANT la part importante que doit prendre le territoire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à l'effort régional en matière de construction de logement, qui se traduit d'ores et déjà par la mise en œuvre de l'éco-quartier Louvres-Puiseux, qui prévoit la construction d'environ 3 000 logements ;

CONSIDERANT que certains secteurs en difficulté du territoire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, inscrits dans la géographie prioritaire de la politique de la ville, restent enclavés du fait de l'insuffisance de liaisons Est-Ouest en transports en commun, et que cet enclavement nuit à la fois à l'accès à l'emploi des habitants et au développement économique endogène de ces secteurs ;

CONSIDERANT que l'ensemble de ces enjeux ont été analysés et pris en compte dans l'élaboration de stratégies de développement territorial, partagées par l'Etat et les collectivités locales, et qui se sont traduites par la signature, le 27 février 2014, de deux contrats de développement territorial : Val de France / Gonesse / Bonneuil-en-France et Cœur Economique Roissy Terres de France ;

CONSIDERANT que la réalisation de la ligne 17 du Grand Paris Express constitue une première action incontournable dans la mise en œuvre de la stratégie de report modale précitée, et conditionne la préservation à terme de l'attractivité et du dynamisme du territoire du Grand Roissy ; qu'elle est indispensable à l'accessibilité des nouveaux quartiers d'habitat et permet le désenclavement vis-à-vis du pôle aéroportuaire et de la métropole, de certains secteurs enclavés de la communauté d'agglomération, favorisant ainsi l'égalité des territoires ;

CONSIDERANT que la réalisation de la ligne 17 du Grand Paris Express constitue un préalable à la mise en œuvre des orientations des contrats de développement territorial de Val de France / Gonesse / Bonneuil-en-France et de Cœur Economique Roissy Terres de France, signés le 27 février 2014 ;

CONSIDERANT que la réalisation de la ligne 17 du Grand Paris Express contribuera à « désenclaver les quartiers », orientation majeure du contrat de ville intercommunal de Roissy Pays de France, signé le 20 mai 2015 ;

CONSIDERANT cependant que la capacité de la ligne paraît limitée au regard des grands générateurs de trafic qu'elle dessert (Triangle de Gonesse, EuropaCity...) ;

CONSIDERANT que cette capacité est limitée par la longueur des quais (réduite à 54 m, contre 108 m dans le projet initial du Grand Paris Express) et le partage du tronçon Saint Denis Pleyel – Le Bourget RER avec la ligne 16 ;

1°) émet un avis très favorable à la déclaration d'utilité publique de la ligne 17 du Grand Paris Express entre le Bourget RER et le Mesnil-Amelot ;

2°) attire l'attention sur l'impact des grands générateurs de trafic de la ligne 17 Nord, et notamment sur la spécificité d'EuropaCity, dont les heures de pointe seront décalées par rapport aux autres générateurs ;

3°) s'interroge sur la capacité de la ligne 17 Nord, limitée par :

- la longueur des quais (réduite à 54 m, contre 108 m dans le projet initial du Grand Paris Express),
- la fréquence des trains (un train toutes les 3 à 4 minutes à l'horizon 2030), du fait du partage du tronçon Saint Denis Pleyel – Le Bourget RER avec la ligne 16 du Grand Paris Express ;

4°) demande en conséquence :

- que soit étudié un allongement des quais en vue d'une augmentation de la capacité de la ligne,
- que soient précisées les conditions d'exploitation de la ligne 17 et de leur articulation avec celles de la ligne 16, et notamment les conditions dans lesquelles le tronçon Saint Denis Pleyel – Le Bourget RER pourrait, à terme et de façon permanente, être affecté à la seule ligne 17, afin d'améliorer la fréquence de cette dernière. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **11/ Motion**

### **Motion relative à la réalisation du barreau ferroviaire de Gonesse, liaison entre les lignes RER**

#### **D et RER B**

L'accessibilité en transports en commun au Triangle de Gonesse (quartier d'affaires, complexe de commerces et de loisirs EuropaCity) et au pôle de Roissy – CDG constitue une condition essentielle pour le développement économique de l'ensemble de l'Est du Val d'Oise, pour l'insertion professionnelle des habitants de notre territoire et au regard de son attractivité. Les riverains de la plateforme aéroportuaire touchés par les nuisances sonores doivent pouvoir aussi bénéficier des retombées économiques de celle-ci.

C'est pourquoi l'ensemble des élus locaux de l'est du Val d'Oise, toutes tendances politiques confondues, réclame depuis des années la réalisation du « barreau de Gonesse », c'est-à-dire la réalisation d'une liaison RER entre les lignes D et B du RER.

Il est rappelé que le barreau de Gonesse a été successivement inscrit au contrat de plan Etat-Région 2000 –

2006 pour 7,6 M€ au titre des études et des acquisitions foncières, puis au contrat de projets Etat-Région 2007-2013 pour un montant de 50 M€ à répartir entre cinq opérations d'infrastructures franciliennes.

Il a été intégré en 2013 au protocole Etat-Région relatif à la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports sur la période 2013-2017, dans lequel sa réalisation est estimée à 330 M€.

Il est enfin inscrit au contrat de plan Etat-Région 2015-2020, signé le 9 juillet 2015 : il fait partie des actions de modernisation du réseau RER, pour lesquelles l'Etat et la Région se sont engagés sur un niveau de financement de plus de 200 M € par an.

Il faut rappeler également que le projet est inscrit au Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) adopté par le conseil régional le 27 décembre 2013.

Il est rappelé enfin que ce projet a fait l'objet d'études préliminaires conduites par le STIF dès 2004, finalisées en 2007 par un dossier technique retenant, après concertation avec les collectivités, un tracé et son insertion environnementale ainsi qu'une évaluation socio-économique.

Le STIF a approuvé le 9 février 2011 le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales du projet de barreau de Gonesse.

Le projet a ensuite été soumis, du 20 octobre au 9 décembre 2011, à la concertation préalable du public, dont le conseil du STIF a approuvé le bilan le 12 avril 2012.

En date du 10 juillet 2013, le conseil du STIF a pris acte du schéma de principe du projet de barreau et a demandé à SNCF Réseau, maître d'ouvrage, de rechercher une optimisation du projet afin de dégager un bilan socio-économique acceptable.

Les premières études ont été finalisées à la mi-2014 et ont conclu, selon SNCF Réseau, à une rentabilité insuffisante du projet. Seule une brève synthèse de ces études, appelée « analyse de la valeur », a été transmise aux collectivités locales : cette note, peu argumentée et peu explicite sur la méthodologie employée, ne donne pas aux collectivités un niveau d'information suffisant pour qu'un véritable débat sur l'utilité du barreau de Gonesse puisse être engagé.

Il semblerait par ailleurs que SNCF Réseau ait ensuite engagé une étude portant sur une navette ferroviaire sous le nom de "lien ferré RER D - RER B" : cette étude, semble-t-il finalisée avant l'été 2015, n'a jamais été communiquée aux collectivités locales concernées.

C'est pourtant sur ces études que l'Etat s'appuie dans le cadre de la négociation du contrat d'intérêt national (CIN) du corridor aéroportuaire engagée récemment, puisque le document de travail présenté au comité de pilotage du CIN le 1<sup>er</sup> avril dernier, invitait de fait les élus locaux à renoncer au barreau de Gonesse, « dont la rentabilité est insuffisante ».

Cette situation est d'autant plus inacceptable que SNCF Réseau étudie dans le même temps un projet de barreau ferroviaire reliant Creil à l'aéroport de Roissy, la liaison Roissy-Picardie, alors que le raccordement du barreau de Gonesse à la partie nord de la ligne du RER D pourrait permettre de répondre, à moindre coût, à la fois aux besoins des habitants de l'Oise et à ceux de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, ce qui pourrait avoir pour effet d'améliorer significativement la « rentabilité » du barreau.

**Le Conseil municipal de Villiers-le-bel réaffirme la nécessité de réaliser le barreau ferroviaire de Gonesse afin de désenclaver son territoire et demande en conséquence :**

- que les études menées par SNCF Réseau depuis 2013 soient communiquées ;

- que tout soit mis en œuvre pour la réalisation du barreau ferroviaire de Gonesse, afin de permettre aux habitants de notre territoire de pouvoir enfin accéder dans des conditions convenables aux emplois du Grand Roissy et aux équipements métropolitains ;
- qu'un calendrier de réalisation de cette nouvelle infrastructure soit clairement et définitivement arrêté.  
(Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. William STEPHAN sort de la séance à 22h32.

## 12/ Politique de la ville

### Demande de subventions à l'Etat/CGET - Dispositif Ville Vie Vacances (VVV) 2016

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 2 mai 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 9 mai 2016,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de l'Etat d'un montant total de 6 500 euros dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVV), conformément au tableau joint à la présente délibération et à signer tous les documents afférents à cette demande de subventions.

| Structure  | Intitulé de l'action                            | Descriptif du projet   | Coût total de l'action | Montant accordé Etat 2016 |
|------------|---|--|------------------------|---------------------------|
| MQ Claudel | Cité nature domaine de Dienne                   | Séjour Cité nature au domaine de Dienne - Consistant à la mise en œuvre d'actions d'éducation au respect de l'environnement, à la protection de la nature et à mesurer son empreinte écologique, en partenariat avec les structures locales.   | 25 900€                | 1 500€                    |
| MQ Vian    | Séjour culturel été 2016                        | Séjour en Province - Consistant à travailler autour de la mobilité des jeunes en dehors de la ville, en vue de leur faire découvrir différentes pratiques culturelles, notamment lors de festivals. Développer l'esprit critique et l'appétit culturel des jeunes.   | 24 140€                | 3 000€                    |
| MQ Allende | Espace jeunes: Lieu repère... chantier éducatif | Dans la continuité de l'action annuelle "Espace jeunes lieu repère pour un accompagnement", il s'agira du renforcer des actions de prévention de la délinquance auprès de jeunes durant l'été via un chantier éducatif, en partenariat avec l'association IMAJ.<br>Encourager la participation des jeunes dans la vie de leur quartier en contribuant à s'investir dans des transformations durables.<br>Développer une solidarité dans un groupe de jeunes. | 6 400€                 | 2 000€                    |
|            |   |  | 56 440 €               | 6 500 €                   |

(Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. William STEPHAN revient en séance à 22h37.

### 13/ Politique de la ville

#### Demande de subventions à l'Etat/CGET dans le cadre du Contrat de ville 2016

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'avis de la Commission Culture – Sport – Politique de la Ville du 2 mai 2016,

VU l'avis de la Commission Finances du 9 mai 2016.

- APPROUVE les subventions accordées, pour la mise en œuvre des actions communales dans le cadre du contrat de ville, conformément au tableau ci-dessous,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès de l'Etat et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de ces subventions.

| STRUCTURE PORTEUSE                      | NOM DU PROJET 2016 (Intitulé de l'action)              | R/N | DESCRIPTIF DU PROJET (contenu, localisation, type de bénéficiaires)  | Coût Total de l'action | Montant 2016 accordé Etat |
|---|--|-----|--|------------------------|---------------------------|
| VILLE DE VILLIERS LE BEL – MQ C.CLAUDEL | Allons vers différents modes d'expressions!            | R   | Permettre aux jeunes adolescents de se réaliser et de s'épanouir à travers différents modes d'expression. Lutter contre l'illettrisme des jeunes- Permettre aux jeunes adolescents de se valoriser via leurs écrits, la production de CLIPS vidéos, en leur donnant l'occasion de monter sur scène ou encore de présenter leur production lors d'un conseil de quartier- Renforcer les actions de prévention de la délinquance auprès des jeunes                       | 10 000 €               | 5 000 €                   |
|   | La Cuisine: Lieu d'échanges de pratiques et de savoirs | N   | Favoriser les échanges entre parents et enfants d'une même famille et non liées à des liens de parentalité - Créer des liens fréquentant la structure, des seniors et un groupe de mamans et de papas (sans liens de parentalité) - Construire un projet intergénérationnel permettant l'échange de savoirs, de culture, - Sensibiliser à la santé et aux gestes écologiques à travers la création d'un lieu ressources pédagogiques en la matière. Lieu de rencontre. | 10 000 €               | 3 000 €                   |
|   | Ateliers Repair du Puit la Marlière                    | N   | Renforcement du lien social et intergénérationnel par la transmission de savoirs et l'approche du travail en équipe dans un souci de lutte contre les discriminations -Repérage et identification d'habitants non-inscrits dans les dispositifs existants pour leur proposer une offre différente et fédératrice - Elargissement de choix professionnels par la découverte de métiers - Sensibiliser au réemploi et ainsi éviter la sur consommation.                  | 10 000 €               | 3 000 €                   |



|   |   |   |   |           |          |
|---|---|---|---|-----------|----------|
|   | <b>LA CAPOERA - Un outil d'intégration sociale et de prévention à la délinquance.</b> | N | Permettre à des adolescents d'être sensibilisés aux valeurs et culture de la Capocira. Histoire - Culture- Danse- Art-martial-Chant-Expression - Épanouissement-partage culturel.   | 10 000 €  | 3 000 €  |
| <b>VILLE DE VILLIERS LE BEL – MISSION AGENDA 21</b> | <b>DéDé en Action</b>   | N | Animation d'une instance participative avec les habitants de mise en œuvre de l'Agenda 21.  | 170 420 € | 18 000 € |
|   |   | N | Projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et de valorisation du bio déchet dans la restauration collective.  |           |          |
|   |   | R | Programme proposant pendant l'année un ensemble d'actions de sensibilisation et d'animations hors les murs en direction des habitants autour de la question du Développement Durable : Semaine du Développement Durable, ateliers participatifs, événements (concerts, expositions, projections,...), animations dédiées, etc.  |           |          |
| <b>VILLE DE VILLIERS LE BEL – Coordination MQ</b>   | <b>Animations et ateliers du vivre ensemble</b>                                       | R | Organisation d'animations et d'ateliers pour construire des moments collectifs, animations de rue, échanges culture, sport, pour créer des moments de vivre ensemble à l'occasion des congés scolaires. En lien avec les associations et les services de la ville, sur une dynamique collective.  | 46 000 €  | 18 000 € |
| <b>VILLE DE VILLIERS LE BEL – SERVICE CULTUREL</b>  | <b>Chorale féminine JAZZ</b>  | R | Proposer aux femmes un atelier chant en développant un projet d'éducation artistique polyphonique. Action déclinée sous forme d'ateliers hebdomadaires au Conservatoire de musique (initiation à la pratique vocale, apprentissage de chants polyphoniques, répétitions,...) avec restitution finale en première partie d'artistes professionnels.                      | 9 962 €   | 2 000 €  |
|   | <b>Les chansons de Jacques</b>  | R | Fédérer les jeunes créateurs sur une pratique collective autour de la chanson française. Suite à l'organisation d'ateliers spécifiques (écriture, composition, enregistrement), réalisation d'un album "Successions" regroupant les créations des jeunes, puis mise en place d'un concert pour la restitution du projet (fête de la musique, programmation culturelle). | 12 100 €  | 2 000 €  |
|   | <b>Résidence IVT: Contes, théâtre et langues des signes françaises</b>                | N | Faire découvrir aux habitants la culture sourde via le spectacle vivant- Développer de nouveaux moyens d'expression et travailler sur la mémoire spatiale/la précision du geste- Créer du lien intergénérationnel/développer le lien familial en proposant des stage d'initiation   | 21 378 €  | 5 000 €  |
|   | <b>La découverte du spectacle vivant : parcours de sensibilisation</b>                | R | Créer des parcours de sensibilisation pour rendre la culture accessible par un accompagnement et un travail de sensibilisation des familles. Lier une pratique artistique à la participation au spectacle, à la rencontre avec les artistes et à la visite de lieux culturels.  | 23 066 €  | 7 000 €  |

|  |  |   |   |          |         |
|--|--|---|---|----------|---------|
|  | <b>Du théâtre dans ma ville 2</b>  | R | Insertion sociale des jeunes par la culture et la mobilité. Permettre d'acquérir des compétences en matière de mode d'expression mais aussi de vivre une expérience de théâtre par la participation à un festival (préparation et réalisation d'un spectacle), de découvrir les arts vivants et des artistes, d'échanger avec les autres.   | 20 745 € | 4 000 € |
| <b>VILLE DE VILLIERS LE BEL – MISSION JEUNESSE</b>     | <b>Accompagnement et soutien pour la réussite éducative et scolaire des jeunes</b> | R | Encadrer les jeunes post-3ème et les accompagner vers la réussite. Susciter l'envie, conseiller les jeunes et les orienter dans leurs choix de poursuite d'études, d'entrée dans le monde du travail ou de formation en apportant conseil, assistance et suivi.   | 28 329 € | 9 000 € |
|  | <b>Bourse « tremplin jeunes »</b>  | N | Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets citoyens-Mettre à disposition des ressources afin de former les volontaires au montage de projet-Tisser un lien fort avec les jeunes bénéficiaires d'un tel dispositif-Les rendre acteurs de la vie locale en les positionnant sur des événements locaux fédérateurs en contrepartie de l'aide apportée-Valoriser et encourager les initiatives des jeunes-Permettre aux jeunes de disposer de financement pour la réalisation de leurs projets-Responsabiliser les jeunes à travers les contreparties dues-Favoriser la participation des habitants et développer l'esprit civique chez les jeunes   | 14 660 € | 6 000 € |
|  | <b>BAF'ACTEURS : Animation et engagement</b>                                       | R | Pour les jeunes: Faciliter le financement des études en favorisant l'accès aux emplois saisonnier- Susciter des vocations en lien avec les métiers de l'animation en construisant des parcours de formation - Les inciter à s'impliquer dans les projets citoyens de proximité - Favoriser le décloisonnement, la mixité sociale et culturelle en permettant aux jeunes d'effectuer leur formation théorique en internat pour les acteurs locaux : Soutenir les dynamiques qui participent à ouvrir des alternatives possibles d'engagement pour les jeunes sur leur territoire de vie- Construire avec les acteurs locaux d'autres façon de mobiliser les jeunes et d'accueillir leur désir d'engagement, le fait de prendre place dans des espaces sur le territoire et de participer à la vie locale-Remédier au manque de bénévoles et intégrer des jeunes aux équipes pour mieux mettre en œuvre leurs projets-Promouvoir le bénévolat et l'engagement citoyen auprès des jeunes | 21 640 € | 7 000 € |
| <b>VILLE DE VILLIERS LE BEL – SECURITE/ PREVENTION</b> | <b>Labo de prévention itinérant</b>  | N | Organiser des Agora en pied d'immeuble. Pratiquer " l'aller vers" en direction du public jeune le plus éloigné des institutions de droit commun en proposant 2 ou 3 temps d'échanges d'abord sur les stéréotypes et discriminations dont ils-elles se considèrent victimes pour aborder ensuite les préjugés qu'ils portent quant aux institutions et aux valeurs républicaines.  | 10 195 € | 3 000 € |

|  |  |   |   |          |          |
|--|--|---|---|----------|----------|
|  | <b>Outils de prévention :<br/>Assises de l'égalité -<br/>état des lieux de la<br/>lutte contre le sexisme<br/>en Val d'Oise et<br/>Repérage et<br/>accompagnement des<br/>femmes victimes de<br/>violences sexistes-<br/>Enquête victimation</b> | N | Obtenir une cartographie des dispositifs de lutte contre les violences genrées en VDO et notamment sur le territoire intercommunal. Sensibiliser les professionnel-le-s au caractère endémique et multifactoriel du sexisme. Favoriser la création d'un réseau intercommunal ou départemental   | 24 457 € | 10 000 € |
|  |  | N | <p>A travers l'enquête victimation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apporter des éclairages quantitatifs sur la réalité de la victimation et sur les nombres de femmes prises en charge par les différents dispositifs d'aide,</li> <li>- mieux connaître les femmes victimes de violences, leurs besoins et leurs demandes,</li> <li>- donner de la visibilité sur les modalités de prise en charge des femmes victimes de violence, l'organisation et l'articulation de la réponse inter-partenaire actuelle,</li> <li>- dresser le bilan des forces et faiblesses de la réponse actuelle et dégager des préconisations d'action pour améliorer la réponse aux besoins des femmes victimes de violence.</li> </ul> <p>Les permanences d'accueil (3h d'accueil physique + 1 h de temps de dossier) permettront de baliser l'orientation vers les partenaires compétents (juriste, soutien psy...) et éviter ainsi la superposition des prises en charges, les redondances et facilitera la lisibilité des accompagnements par les principales bénéficiaires.</p> <p>Les ateliers de sensibilisation visent à informer les habitant-e-s sur les cycles de violences</p> |          |          |
| <b>VILLE DE<br/>VILLIERS LE<br/>BEL – SERVICE<br/>DES SPORTS</b> | <b>ça roule dans la ville en<br/>2016</b>  | N | Promotion de la pratique du vélo en agissant sur différents axes : Changer les représentations du vélo : s'attaquer aux idées reçues, valoriser les représentations positives associées au vélo ; Encourager la pratique régulière du vélo : notamment en milieu urbain et milieu naturel, comme mode exclusif de déplacement. Développer l'autonomie : dans les déplacements, la pratique la réparation.   | 33 500 € | 2 500 €  |
|  | <b>Sport en liberté</b>  | N | Développement de la pratique sportive auprès des jeunes et adultes sans contrainte-Donner accès aux activités sportives au plus grand nombre-Développer la pratique de la vie associative chez l'enfant et les jeunes et les adultes. Utiliser le sport comme support à l'apprentissage de "savoirs être" -Créer un lien fort entre les enfants, les parents et la ville autour de projets sportifs. Par petits points.   | 23 300 € | 2 500 €  |
| <b>VILLE DE<br/>VILLIERS LE<br/>BEL – MQ<br/>ALLENDE</b>         | <b>A vous de jouer !</b>   | R | Projet de "soutien à la parentalité", centré sur des ateliers jeux.   | 7 300 €  | 3 500 €  |
|  | <b>Espace jeunes : Lieu<br/>repère<br/>d'accompagnement de<br/>jeunes</b>  | N | Mise en place de diverses actions d'accompagnement en direction des jeunes dans le cadre en du NPRU et OPARU  | 10 857 € | 4 000 €  |

|   |   |     |   |           |           |
|---|---|-----|---|-----------|-----------|
| <b>VILLE DE<br/>VILLIERS LE<br/>BEL – VIE DES<br/>QUARTIERS</b>                 | Ateliers d'écriture   | R   | Pérenniser la préparation de l'arrivée de la médiathèque à Villiers le Bel, changer le regard porté sur la lecture publique et plus généralement sur la culture, permettre aux habitants de différentes cultures, différents quartiers et différents âges de se rencontrer échanger et construire ensemble grâce à des ateliers BD  | 14 500 €  | 4 000 €   |
|   | RALLYE URBAIN   | N   | Permettre aux habitants de découvrir ou redécouvrir le nouveau patrimoine culturel du quartier (7 œuvres artistiques au total), Changer le regard porté sur la culture grâce à la réalisation d'un parcours culturel sur le quartier, travailler sur la mémoire et l'image du quartier afin de permettre aux habitants de se l'approprier   | 17 500 €  | 5 500 €   |
|   | Tendre vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public | R/N | Mettre en valeur la place des femmes dans l'Histoire et dans la société. Afficher le droit de tous et toutes de se mouvoir dans l'espace public. Encourager une appropriation positive des espaces nouvellement livrés dans le cadre de la Rénovation Urbaine. Tendre vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes.   | 32 000 €  | 10 000 €  |
|   | Fonds de participation des habitants                                      | R   | Dispositif local ayant pour objet de soutenir et d'encourager des initiatives et projets ponctuels d'intérêt collectif portés par des groupes d'habitants (jeunes ou adultes) ayant un impact local sur un quartier, ou sur l'ensemble du territoire communal. Le FPH apporte un soutien à des groupes informels ou associations nouvellement créées ayant besoin d'un accompagnement et/ou d'un coup de pouce financier pour le démarrage d'un projet. | 22 000 €  | 10 000 €  |
| <b>VILLE DE<br/>VILLIERS LE<br/>BEL – MRU</b>                                   | Amélioration du cadre de vie: Ma ville propre                             | R   | Faire diminuer les jets par les fenêtres en sensibilisant chacun, mieux améliorer le cadre de vie pour éviter les nuisances mais également agir auprès des locataires par action d'affichage et de porte-à-porte de l'amicale des locataires. Mener des actions de la propreté sur la ville, en lien avec les bailleurs (nettoyage- tri)  | 12 000 €  | 5 000 €   |
| <b>VILLE DE<br/>VILLIERS LE<br/>BEL – SERVICE<br/>POLITIQUE DE<br/>LA VILLE</b> | Ingénierie  | N   | Renforcer le soutien et le suivi des actions Politique de la Politique de la ville, notamment en direction des associations.  | 70 000 €  | 25 000 €  |
|   |   |     |   | 685 909 € | 177 000 € |

(Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

#### 14/ Politique de la ville

##### **Demande de subventions à l'Etat dans le cadre du dispositif "Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives" (MILDECA)**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 2 mai 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 9 mai 2016,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de l'Etat d'un montant total de 8 000 euros dans le cadre du dispositif MILDECA pour les actions suivantes :

- Intitulé de l'action : Prévention des risques liés à l'usage de la chicha et des réseaux sociaux - Montant de la subvention sollicitée : 5 000€ ;

- Intitulé de l'action : Théâtre forum - déconstruction des logiques de trafic et d'addiction chez les jeunes - Montant de la subvention sollicitée : 3 000€.

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 15/ Politique de la ville

#### Attribution de subvention au CIDFF 95 dans le cadre du dispositif Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 2 mai 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 9 mai 2016.

- AUTORISE M. le Maire à verser une subvention de 4 120 € à l'association : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 95), dans le cadre du dispositif Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 16/ Politique de la ville

#### Attribution de subventions aux associations communales - 2ème phase - Contrat de ville

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'avis favorable de la Commission Culture-Sport-Politique de la Ville du 2 mai 2016,

VU l'avis de la Commission Finances du 9 mai 2016.

- AUTORISE M. le Maire à verser les subventions, d'un montant total de 1 500 euros, pour les actions communales réalisées dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville - en 2ème phase, conformément au tableau ci-dessous :

| PORTEUR          | INTITULE ACTION             | R/N | DESCRIPTIF  | CÔUT GLOBAL | SUBVENTION VILLE 2016 |
|------------------|-----------------------------|-----|---|-------------|-----------------------|
| Collectif Fusion | « SAKAMO, dossier TURQUIE » | N   | Mise en visibilité de la participation des populations migrantes à l'histoire de la Nation par la construction d'outils à vocation pédagogique s'appuyant sur les archives familiales, dans le cas présent les familles originaires de Turquie. | 12 800,00€  | 500,00 €              |

|                           |                                       |   |  |                    |                   |
|---------------------------|---------------------------------------|---|--|--------------------|-------------------|
| <b>Double Dutch</b>       | Un nouveau « saut » dans la ville     | N | Nouvelle pratique issue des sports urbains en direction des enfants et des jeunes des quartiers, le Double Dutch permet de développer la créativité grâce à un sport à mi-chemin entre la danse et la gymnastique - Se pratiquant sur tous types de lieux, avec un minimum de matériel, il influe sur la coordination et la créativité du jeune tout en lui permettant d'accroître des performances, et des records. | 4 611,00€          | 500,00 €          |
| <b>Mosaïque Citoyenne</b> | L'école des parents à Villiers-le-Bel | N | Disposer d'espaces d'échanges avec les mamans en vue de les soutenir et les renforcer dans leur rôle parental. Il s'agira de réfléchir ensemble sur la mise en place d'un environnement stimulant et propice au développement physique, psychique et cognitif de l'enfant par le biais de diverses actions.  | 3 900,00€          | 500,00 €          |
|                           |                                       |   |  | <b>21 311,00 €</b> | <b>1 500,00 €</b> |

(Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Faouzi BRIKH et Mme Sabrina HERRICHE sortent de la séance à 22h56.

### 17/ Vie des quartiers

#### Attribution de subventions - Fonds de participation des habitants 2016

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du comité de sélection du Fonds de Participation des Habitants réuni le 28 avril 2016,

VU l'avis de la Commission Finances du 9 mai 2016,

- OCTROIE une aide d'un montant total de 1 780 euros pour les projets suivants :

- une aide de 500 euros au projet « Rencontre des anciens des Carreaux » dont le porteur est Mme Kouamée ;
- une aide de 500 euros au projet « Fête des voisins de la Cerisaie » porté par l'association JUMP ;
- une aide de 400 euros au projet « Fête des voisins à la Tolinette » dont le porteur est Mme Stéphan ;
- une aide de 380 euros au projet « Fête des voisins aux Carreaux, rue Molière » porté par l'association APAV. (Rapporteur : M. Barthélémy AGONHOUMEY)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 18/ Prévention

#### Convention partenariale entre le Conseil Départemental, la Commune et l'association IMAJ - Participation de la Commune au titre de l'année 2016

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2015 - Autorisation de signature - Convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Départemental, la commune et IMAJ (2015/2018),

VU la convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Départemental, la commune et l'association IMAJ,

VU le courrier du Conseil Départemental du Val d'Oise en date du 24 mars 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 9 mai 2016,

- AUTORISE M. le Maire à verser mensuellement la subvention municipale, calculée sur la base du budget prévisionnel validé par le Conseil Départemental, s'élevant, pour l'exercice 2016 à 94 824 euros à l'Association IMAJ. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Faouzi BRIKH et Mme Sabrina HERRICHE reviennent en séance à 23h00.

### **19/ Prévention**

#### **Demande de subventions auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU le décret n° 2007-916 du 15 mai 2007 portant création de la Commission nationale de la vidéosurveillance,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 9 mai 2016,

CONSIDERANT les projets présentés :

- L'extension du système de vidéo protection de la ville pour un montant de 701 400€ HT, soit 841 680€ TTC ;
- L'installation d'un équipement de vidéo protection sur le parking et les abords de la piscine pour un montant de 245 595€ HT, soit 294 714€ TTC.

- AUTORISE M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

- AUTORISE M. le Maire à signer la(les) convention(s) attributive(s) de subvention à venir entre l'Etat représenté par le Préfet du Val d'Oise et la Commune représentée par son Maire ainsi que tous les documents nécessaires à l'octroi des subventions précitées. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **20/ Habitat - Logement**

#### **Autorisation de signature - Convention modifiée de réservation de 12 logements locatifs sociaux entre la Commune et EFIDIS**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de réservation de 12 logements locatifs entre la Ville de Villiers-le-Bel et EFIDIS,

VU l'avis de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement - Développement Durable du 4 mai 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de réservation modifiée entre la Ville et EFIDIS relative à l'opération de construction de 62 logements collectifs neufs, dite résidence Lucie Aubrac, dans le quartier de la Cerisaie à Villiers-le-Bel. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **21/ Enfance**

#### **Actualisation des secteurs scolaires**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le code des communes,  
 VU l'avis de la Commission Petite Enfance – Education – Jeunesse du 2 mai 2016,

- ADOPTE les secteurs scolaires de recrutement des écoles publiques de Villiers-le-Bel tels qu'annexés à la présente délibération. (Rapporteur : M. Sori DEMBELE)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## 22/ Personnel

### Modification du tableau des emplois

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 9 mai 2016,##13;

- APPROUVE la création d'un emploi de technicien bâtiment à temps complet sur le grade de technicien territorial, relevant de la catégorie B, à compter du 1er juin 2016 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque,

au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

- DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## 23/ Marchés publics

### Autorisation de signature - Marché de fourniture de mobilier

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57 à 59, et 71,

VU les avis de la Commission d'appel d'offres des 13 avril et 2 mai 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 9 mai 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer ce marché avec la société suivante :

| N° lot | Description   | Montant minimum | Montant maximum | Titulaire   |
|--------|---|-----------------|-----------------|---|
| 2      | Fourniture de mobilier scolaire et de restauration scolaire | 30 000,00€ HT   | 120 000,00€ HT  | SIMIRE<br>862, rue des Crais<br>BP 12043<br>71020 MACON CEDEX 9 |

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0



**24/ Marchés publics**

**Autorisation de signature - Avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement de l'entrée du Parc des Sports et de l'avenue du Champ Bacon, Lot n°1 - VRD / Maçonneries / Mobilier**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 20 et suivants,

VU le projet d'avenant n°2 au marché de travaux relatifs à l'aménagement de l'entrée du Parc des Sports et de l'avenue du Champ Bacon, Lot n°1 - VRD / Maçonneries / Mobilier,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 2 mai 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement - Développement Durable du 4 mai 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 9 mai 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer un avenant n°2 au marché de travaux relatifs à l'aménagement de l'entrée du Parc des Sports et de l'avenue du Champ Bacon - Lot n°1 : VRD / Maçonneries/ Mobilier avec la société EMULITHÉ d'un montant de 11 575,50 € HT, soit 13 890,60 € TTC représentant une augmentation de 10,24% par rapport au montant initial du marché. (Rapporteur :M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

**25/ Rénovation urbaine - Carreaux**

**Autorisation de signature - Protocole d'accord entre la Ville, OSICA et Grand Paris**

**Aménagement - Groupe scolaire Gérard Philippe**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006,

VU le projet de protocole d'accord entre la Ville de Villiers-le-Bel , OSICA et Grand Paris Aménagement relatif à la réalisation de travaux de démolition sur le terrain d'emprise du groupe scolaire Gérard Philippe (Ilot 13 Sud) - ZAC des Carreaux à Villiers-le-Bel,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme- Travaux- Logement- Développement Durable du 4 mai 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 9 mai 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer le protocole d'accord entre la Ville, OSICA et Grand Paris Aménagement dans le cadre de la prise en charge des travaux de démolition sur le terrain d'emprise du groupe scolaire Gérard Philippe, et tous documents afférents. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

**26/ Foncier**

**Déclassement du domaine public - Lancement de la procédure - Partie de l'emprise du parking rue Joseph Guerbigny**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 141-3 et suivants,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 4 mai 2016,

- ACCEPTE le lancement de la procédure de déclassement du domaine public d'une partie de l'emprise de

l'actuel parking situé rue Joseph Guerbigny (partie de la parcelle AC n° 235). (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

#### **27/ Travaux**

##### **Redevance d'occupation provisoire du domaine public lors de chantiers concernant des ouvrages de transport et de distribution de gaz et d'électricité ainsi que sur des canalisations particulières de gaz**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R. 2333-105-1, R. 2333-105-2 et R. 2333-114-1,

VU le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme- Travaux- Logement- Développement Durable du 4 mai 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 9 mai 2016.

- DECIDE l'instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.

FIXE le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

#### **28/ Syndicats intercommunaux**

##### **Substitution au sein du SIGEIF de l'établissement public territorial 12 ' Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine Amont ' à la commune de Morangis et de la communauté d'agglomération ' Communauté Paris-Saclay ' à la commune d'Orsay**

M le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5216- 7 et L 5219-5,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 4 mai 2016,

CONSIDERANT que la commune de Morangis était, au 31 décembre 2015, représentée au sein du SIGEIF par la communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne» pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel,

CONSIDERANT que l'établissement public territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont», dont relève désormais la commune de Morangis, dispose des compétences qui étaient, au 31 décembre 2015, transférées par les communes membres aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants,

CONSIDERANT que, par délibération n°16.02.16-27 du 16 février 2016, cet établissement public territorial a acté sa substitution au sein du SIGEIF à la commune de Morangis pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel,

CONSIDERANT que la commune d'Orsay se trouve intégrée au sein de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay»,

CONSIDERANT que cet établissement dispose des compétences correspondant aux compétences fusionnées des établissements d'origine et notamment de la compétence relative à la distribution publique d'électricité que détenait l'ancienne communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS),

CONSIDERANT que, par délibération n°2016-81 du 3 février 2016, la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » a acté sa substitution au sein du SIGEIF à la commune d'Orsay pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité,

CONSIDERANT que cette modification dans la composition du SIGEIF donne lieu à une délibération du Comité syndical et des membres pour qu'il en soit pris acte,

Article 1er : ACCEPTE l'adhésion de l'établissement public territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bievre Seine-Amont » pour représenter la commune de Morangis au sein du Comité du SIGEIF au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.

Article 2 : ACCEPTE l'adhésion de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » pour représenter la commune d'Orsay au sein du Comité du SIGEIF au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité. (Rapporteur : M. Daniel AUGUSTE)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **29/ Syndicats intercommunaux**

#### **SEDIF - Adhésion des communes de Bezons et de Saint-Prix**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-18 et L.5211-61,

VU les délibérations n° 2015-29 et 31 du Comité du SEDIF en date du 17 décembre 2015 approuvant le projet d'extension du territoire du SEDIF aux communes de Bezons et Saint-Prix, retirées du SEDIF depuis le 1er janvier 2016 compte tenu des effets des lois MAPTAM et NOTRe,

VU les délibérations n° 2016-4 du 7 janvier 2016 du Conseil municipal de Bezons et n° 2016-18 du 9 février 2016 du Conseil municipal de Saint-Prix, par lesquelles les communes de Bezons et Saint-Prix ont respectivement demandé leur adhésion au SEDIF,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement – Développement Durable du 4 mai 2016,

- SE PRONONCE pour l'adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) des communes de Bezons et de Saint-Prix. (Rapporteur : M. Alain BARBERYE)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,  
Jean-Louis MARSAC

